

Chambre doit respecter la décision de l'Orateur. Quelqu'un doit se prononcer d'une façon définitive. S'il est évident que la décision de l'Orateur se fonde sur le Règlement que les honorables députés eux-mêmes ont élaboré en vue de sauvegarder la liberté de la discussion, ceux qui en appellent en s'efforçant de donner l'impression que l'Orateur ne s'est pas prononcé d'une façon juste et équitable portent, chaque fois qu'ils ont recours à ce procédé, un rude coup à la procédure de la Chambre des communes, coup qui, à la longue, aura des répercussions lourdes de conséquences.

En ce qui concerne la décision de l'Orateur dont on a appelé, je tiens à dire ceci : j'ose affirmer que lorsque l'Orateur a déclaré un certain amendement irrecevable parce que celui-ci supprimait complètement la motion primitive, l'Orateur rendait une décision juste. Ils devaient le savoir. Cependant, ils en ont appelé et...

M. KNOWLES: J'invoque le Règlement...

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. KNOWLES: J'invoque le Règlement.

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. KNOWLES: Le très honorable premier ministre se reporte à une décision que Votre Honneur a rendu ici même et qui a reçu l'assentiment de la Chambre. Or, il est interdit de discuter une question qui a déjà été réglée; l'honorable député enfreint donc le Règlement.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Ou de mettre notre honnêteté en doute. Il met en doute l'honnêteté de tous ceux qui se sont opposés à la décision.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes honorables amis peuvent dire ce qu'ils veulent.

M. FLEMING: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. FLEMING: J'invoque le Règlement. Le Règlement n'interdit-il pas d'élever des doutes sur le vote qu'a donné un membre de la Chambre? Le premier ministre met en doute la sincérité du vote qu'ont donné les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre lors d'un appel d'une des décisions de l'Orateur. C'est une infraction manifeste

Le très hon. MACKENZIE KING: L'explication que je donnais était, je crois, bien claire. Les honorables députés savent très bien que lorsqu'un amendement vise à écarter une motion présentée...

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. MacINNIS: J'invoque le Règlement. Si l'on permet au premier ministre de discuter une décision rendue à la Chambre, tous les honorables députés ont le droit de participer à la discussion. La décision a été rendue, et nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer sur le bien-fondé de la décision de Votre Honneur avant que vous la rendiez. Je m'oppose à la discussion de cette question par le premier ministre en ce moment.

M. l'ORATEUR: Il me semble que le premier ministre ne discute pas la décision rendue par l'Orateur.

M. MacINNIS: C'est bien ce qu'il fait.

L'hon. M. CHEVRIER: Il commentait la conduite de l'opposition, comme il en a parfaitement le droit.

M. KNOWLES: Le premier ministre n'est pas Dieu.

M. MacINNIS: C'est une façon d'éluder la discussion sur le coût de la vie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis prêt à mettre fin à la discussion immédiatement si cela nous rapproche un peu du moment de l'institution du comité. Cependant les honorables députés ont très bien compris où je voulais en venir...

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur...

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député a la parole.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je tiens à savoir si, en disant qu'il veut laisser tomber l'affaire, le premier ministre retire ce qu'il a déclaré quand il a qualifié de malhonnêtes tous ceux qui avaient voté contre la décision. Je veux savoir s'il retire cette parole.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que le regard de mon honorable collègue m'épouvante un peu. Malgré cela, je dois lui avouer que toutes mes observations étaient formulées avec les meilleures intentions du monde et ne visaient nullement à censurer...

Des VOIX: Règlement!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et ne visaient nullement à censurer qui que ce soit. Je parlais d'un événement qui s'est déroulé en cette enceinte, d'une malheureuse coutume qui s'y est implantée.

Des VOIX: Non.